

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **33 (1897)**

Heft 22

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

Sommaire. *Intérêts de la société. — Idiotie et crétinisme. — Quelques mots sur la concentration de l'enseignement — Correspondance d'Angleterre. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Dans sa dernière séance, le comité directeur a choisi les questions à traiter au Congrès scolaire qui aura lieu à Bienne au commencement de juillet 1898. Pour se conformer aux vœux émis, les deux questions suivantes seront mises à l'étude :

I. Etablissement d'un programme minimum pour les écoles primaires de la Suisse romande et, autant que possible, unification des moyens d'enseignement.

1^o Est-il possible et utile d'établir un programme (plan d'études) minimum pour les écoles primaires de la Suisse romande ?

2^o Dans quelles limites ce programme devrait-il être établi pour tenir compte des législations cantonales et des circonstances locales ?

3^o Pour quelles branches d'enseignement pourrait-on unifier les moyens d'enseignement généraux et individuels ?

II. Divergences dans l'application de la loi militaire aux instituteurs.

1^o Comment la loi militaire est-elle appliquée actuellement, surtout en ce qui concerne :

a) Les dispenses et le remplacement de l'instituteur appelé à faire une école de recrues ou un cours de répétition ;

b) L'accès de l'instituteur aux grades de sous-officier et d'officier ?

2^o L'instituteur doit-il, quant à l'avancement, être mis sur le même pied que les autres citoyens ou faut-il lui réserver le rôle de maître de gymnastique dans l'instruction militaire préparatoire ?

3^o Comment, dans l'application des articles de la loi militaire, pourrait-on concilier les intérêts de l'armée, de l'école et de l'instituteur ?

MM. les présidents des sections et conférences cantonales voudront bien nommer des rapporteurs chargés d'étudier ces questions et envoyer les travaux présentés jusqu'au 31 mars prochain, à M. Gylam, président du comité directeur de la Société pédagogique romande, à *Corgémont*. Les rapporteurs généraux seront désignés plus tard.

Outre ces deux questions, la revision des statuts sera soumise au Congrès par une commission spéciale qui a été nommée à cet effet et qui se compose de MM. W. Rosier, Genève; F. Guex, Vaud; E. Clerc, Neuchâtel; G. Schaller, Berne et Bueche, représentant du comité directeur. MM. les Présidents des sections cantonales font partie de cette commission avec voix consultative.

Comité directeur.

IDIOTIE ET CRÉTINISME

Pendant très longtemps, les idiots et les crétins ont été considérés comme incapables de recevoir aucun amendement. Ils étaient et ils sont encore dans bien des contrées l'objet d'une certaine répulsion; dans d'autres lieux, au contraire, l'idiotie était, chose curieuse, la maladie sacrée. C'eût donc été, dans ce cas, une profanation que de la combattre. Aujourd'hui encore certaines peuplades d'Amérique entourent les idiots et les fous d'une grande vénération, parce que, prétendent-ils, ces malheureux sont en communication directe avec le Grand Esprit qui parle par leur bouche.

Seul l'amour du prochain a pu inspirer la pensée de combattre l'idiotisme. Des personnes, mues par des sentiments charitables, ont entrepris de relever ces malheureux infirmes. Les résultats satisfaisants obtenus par leurs efforts les ont encouragés et des écoles pour les idiots ont été fondées dans plusieurs villes de notre pays. On a pu constater, à maintes reprises que des enfants amenés à l'établissement dans un état d'idiotisme complet ont été ramenés à la connaissance d'eux-mêmes, aux idées d'ordre et de discipline, à la conquête enfin de certaines facultés qu'on aurait pu croire impossible de faire naître ou d'éveiller en eux.

Le crétinisme a été constaté dans un grand nombre de lieux, mais nulle part, hélas ! il ne s'est présenté dans des proportions aussi considérables qu'en Suisse. Il n'est donc pas étonnant que notre pays ait été appelé la terre classique du crétinisme et qu'il ait été le théâtre des études les plus approfondies en vue de mieux connaître et de combattre cet état.

De nombreux savants ont recherché sans grand succès les causes particulières ou générales qui engendrent ou entretiennent le crétinisme. La crudité des eaux potables, la présence de sels calcaires, l'absence d'oxygène et d'iode dans les eaux ont un rôle fort contesté, nié même par beaucoup d'observateurs. Mais il est un fait constaté et reconnu par tous, c'est que les vallées profondes, humides, étroites et obscures sont le siège à peu près exclusif du crétinisme, à l'état endémique, dans une population mal nourrie, mal logée, mal vêtue, généralement privée de travail et vivant comme en dehors de la civilisation.

Disons en passant que l'opinion longtemps répandue du rapport entre le goître et le crétinisme est complètement abandonnée aujourd'hui. Lorsque l'affection est au degré le plus complet, le crétin est bien au-dessous de l'idiot, et, dans ce cas, il constitue un véritable monstre chez lequel il y a privation totale de la faculté de penser. Il ne peut ni se déplacer, ni faire

un signe, ni mouvoir ses paupières; il ne grandit pas; sa voix est un grognement et il ne sait pas même manger. Heureusement, le crétinisme est loin de présenter constamment cette forme désespérante; souvent il est incomplet, chez l'enfant surtout; et dans ce cas il y a encore des degrés divers contre lesquels l'action combinée de la médecine et de l'éducation peut guérir cette cruelle maladie, ou du moins l'arrêter dans sa marche funeste.

Le premier soin est d'agir sur la constitution et de la fortifier. L'air pur des montagnes et une nourriture substantielle sont les préliminaires indispensables pour atteindre ce but. Puis vient l'éducation des sens : l'ouïe d'abord, le toucher, l'odorat et le goût ensuite. Le sens de la vue n'offre, paraît-il, que peu de ressources. Cette première éducation est mise à profit pour modifier les penchants vicieux des crétins. On cherche à modérer leur voracité, à rendre leur caractère affectueux et sociable, à en faire disparaître ce qu'il y a de timide et de peureux, et ce qu'il peut avoir de hargneux et de méchant. On s'attache surtout à développer les dispositions que les enfants paraissent montrer pour certains arts. Cette méthode, suivie avec une grande persévérance, a fourni des résultats remarquables. Il est prouvé même que les crétins les plus crétins ne sont pas absolument incurables.

Mais on fait plus encore : on cherche à détruire le crétinisme dans ses causes. Un succès complet couronnera les efforts des philanthropes qui travaillent à cette œuvre de régénération. La statistique démontre la diminution rapide et, en beaucoup de lieux, la disparition complète du crétinisme.

Il n'est donc point d'être humain, aussi déshérité qu'il soit ou paraisse l'être, en qui ne puisse pénétrer la lumière de l'intelligence ; mais pour cela, il faut savoir et vouloir, il faut de la persévérance et du dévouement, qualités que l'on trouve, nous nous plaisons à le reconnaître, à un haut degré chez nous, en Suisse.

L'on trouve dans nos écoles beaucoup d'enfants qui, sans être aucunement idiots ou crétins, sont peu doués au point de vue de l'intelligence. Ils entravent fatalement, les malheureux, la marche régulière et progressive de la classe, c'est pourquoi ils sont mal vus des maîtres, méprisés des élèves et traités couramment de cancre, d'imbéciles, d'idiots, voire même de crétins. C'est de cette catégorie d'enfants que nous aurons prochainement à nous occuper dans nos synodes libres. On les a négligés jusqu'ici chez nous, alors que dans plusieurs cantons, à Bâle, à Zurich, par exemple, ils sont l'objet d'une tendre sollicitude qu'ils méritent au plus haut degré. Étudions donc sérieusement la question et faisons tous nos efforts afin d'arriver à une heureuse et philanthropique solution.

D. SIMON.

Quelques mots sur la concentration de l'enseignement

III.

On se récriera peut-être si nous parlons de dessin dans la première année. Mais on a déjà répondu : « Puisque l'enfant peut saisir un crayon pour écrire, il peut aussi s'en servir pour représenter par quelques simples combinaisons de lignes : la salle d'école, la maison d'école, le jardin, la terrasse, la fenêtre avec les volets, la chaise, la table, la porte, la fontaine, une roue, une montre, etc. » N'est-ce pas là souvent ce que l'enfant cherche à reproduire dans ses premiers essais individuels, sitôt qu'il peut donner libre cours à son initiative ? Comme dans l'écriture, certains exercices préparatoires sont nécessaires. Ils ne doivent pas non plus constituer le travail d'une leçon tout entière, et le but de celle-ci est déterminé par la leçon de choses.

Il en est de même pour le chant et les exercices de diction. En les rattachant à une base commune pour tout l'enseignement, on rendra l'impression produite par celui-ci plus tenace, on montrera peu à peu à l'enfant que tous les actes et manifestations de notre vie sont solidaires, que la force s'acquiert par le bon accord de toutes les activités.

Pourvu que la marche soit progressive, régulière, toujours en rapport avec le chemin parcouru, le développement de l'enfant se manifestera avec une réelle puissance. Le travail sera en outre facilité dans une grande proportion.

Mais on nous reprochera peut-être d'avoir quelque peu laissé à l'écart le côté éducatif de l'enseignement, du moins comme on a coutume de l'envisager. A cet égard nous ne pouvons pas, comme dans les programmes allemands, adopter les contes pour inculquer à l'enfant des préceptes moraux dont l'importance est dès longtemps reconnue. Cependant, nous sommes opposé à un enseignement religieux proprement dit, dans la première année scolaire tout au moins. Encore faut-il que l'enfant ait acquis un certain degré de développement pour l'aborder dans la deuxième année. Qu'on veuille bien, malgré cela, ne pas nous accuser de chasser Dieu de l'école. Nous ne nous arrêterons point à tout ce qu'il y aurait à répondre à ce reproche souvent formulé. On aura beau crier, ce n'est en tout cas pas l'enseignement religieux fixé par nos programmes qui amènera nos enfants à accorder à Dieu la place qu'il doit prendre graduellement dans leur vie. Et chose qu'il est permis de déclarer, trop peu de pasteurs comprennent ce qu'un enseignement religieux doit être pour se montrer vraiment éducatif. Mais passons sur ce point pour arriver à ce qui nous paraît convenir comme premier enseignement religieux. N'avons-nous pas pour cela quelques strophes faciles, à la portée de l'enfant, que bien des hommes eux-mêmes reconnaissent avoir contribué à les éclairer dans les années de jeunesse ? Ces simples accents de reconnaissance, ces naïves invocations qui semblent sortir spontanément de la bouche d'un enfant, voilà la matière d'un premier enseignement religieux se rattachant facilement à l'ensemble des leçons. Quelques petits morceaux de prose ou de poésie pourront à leur tour servir à faire naître chez nos élèves des sentiments de soumission, de respect, de sincérité, de bonne volonté. Est-ce à dire que nous possédions un choix d'œuvres de ce genre appropriées au développement d'enfants de 7 à 8 ans ?

Nous le croyons. Il suffirait de rechercher dans les ouvrages parus jusqu'ici ce qui pourrait le mieux convenir. En outre, le principe une fois posé, nous verrions bientôt de nouveaux matériaux venir s'ajouter aux séries établies.

L. HENCHOZ.

CORRESPONDANCE D'ANGLETERRE

Monsieur le Directeur de l'Éducateur,

Dans un article du 1^{er} août, sur Thomas Corneille, grammairien, vous dites : « Nous aurions vu avec plaisir un chapitre consacré à la prononciation. » Voyant que personne n'en dit rien dans l'*Éducateur* du 15 août, je me hasarde de répondre à votre désir. Je trouve dans une édition de P. Corneille de 1663 qu'il dit : « . . . Les Hollandois ont séparé les *i* et les *u* consones d'avec les *i* et les *u* voyelles, en se servant toujours de l'*j* et de l'*v* pour les premières et laissant l'*i* et l'*u* pour les autres. . . Ainsi la prononciation de ces deux lettres ne peut estre douteuse . . . Leur exemple m'a enhardy à passer plus auant. J'ai veu quatre prononciations différentes dans nos *s*, et trois dans nos *e*; et j'ay cherché les moyens d'en oster toutes les ambiguïtez, ou par des caracteres differens, ou par des règles generales, avec quelques exceptions. Je ne sçay si j'y auray réüssi . . . Nous prononçons l'*s* de quatre diuerses manieres : tantost nous l'aspirons comme en ces mots *peste*, *chaste*; tantost elle allonge la syllabe, comme en ceux-cy, *paste*, *teste*, tantost elle ne fait aucun son, comme à *esbloüir*, *esbranler*, *il estait*; et tantost elle se prononce comme vn *z*; comme à *presider*, *presumer*. Nous n'auons que deux differens caracteres, *f* et *s*, pour ces quatre différentes prononciations; il faut donc establir quelques maximes generales pour faire les distinctions entieres. Cette lettre se rencontre au commencement des mots, ou au milieu, ou à la fin. Au commencement elle aspire toujours : *soy*, *sien*, *sauuer*, *suborner*; à la fin, elle n'a presque point de son, et ne fait qu'allonger tant soit peu la syllabe, quand le mot qui suit se commence par vne consone; et quand il commence par vne voyelle, elle se détache de celuy qu'elle finit pour se joindre avec elle et se prononce toujours comme vn *z*, soit qu'elle soit précédée par une consone ou par vne voyelle.

Dans le milieu du mot, elle est, ou entre deux voyelles ou auant vne consone. Entre deux voyelles elle passe tousiours pour *z* et après une consone elle aspire tousiours, et cette difference se remarque entre les verbes composez qui viennent de la mesme racine. On prononce *prezumer*, *rezister*, mais on ne prononce pas *conzumer*, ny *perzister*. Ces règles n'ont aucune exception . . . Je n'ay pû souffrir que ces trois mots *reste*, *tempeste*, *vous estes*, fussent escrits l'un comme l'autre, ayant des prononciations si différentes. J'ay reservé la petite *s* pour celle où la syllabe est aspirée, la grande pour celle où elle est simplement allongée, et l'ay supprimée entierement au troisieme mot où elle ne fait point de son, la marquant seulement par vn accent sur la lettre qui la precede. J'ay donc fait orthographier ainsi les mots suivans et leurs semblables : *peste*, *funeste*, *chaste*, *resiste*, *espoir*; *tempeste*, *haste*, *teste*, *vous êtes*, *il étoit ébloüi*, *écouter*, *épargner*, *arrêter*. Ce dernier ne laisse pas d'auoir quelques temps dans sa conjugaison, où il faut lui rendre l'*f*, parce qu'elle allonge la syllabe; comme à l'imperatif *arreste*, qui rime bien avec *teste*, mais à l'infinitif et en quelques autres où elle ne fait pas cet effet, il est bon de la supprimer et d'escrire, *j'arrétois*, *j'ay arrêté*, *j'arréteray*, *nous arrétons*, etc.

Quant à l'*e* nous en auons de trois sortes. L'*e* féminin qui se rencontre tousiours, ou seul, ou en diphtongue dans toutes les dernières syllabes de nos mots qui ont la terminaison feminine, et qui fait si peu de son que cette syllabe n'est iamais contée à rien à la fin de nos vers feminins qui en ont tousiours vne plus que les autres. L'*e* masculin qui se prononce comme dans la langue latine et vn troisieme *e* qui ne va jamais sans l'*s* qui lui donne un son *esleué* (élevé) qui se prononce à bouche ouuerte en ces mots *succes*, *acces*, *expres*. Or comme ce serait vne grande confusion que ces trois *e* en ces trois mots *aspres*, *verite*, et

apres, eussent vn caractere pareil, il est aisé d'y remedier, par ces trois sortes d'*e* que nous donne l'imprimerie, *e*, *é*, *è*, qu'on peut nommer l'*e* simple, l'*e* aigu, et l'*e* graue. Le premier seruira pour nos terminaisons feminines, le second pour les Latines, et le troisieme pour les esleues (élevées), et nous escrivons ainsi ces trois mots, et leurs pareils, *aspres*, *verité*, *après*, ce que nous estendrons à *succès*, *excès*, *procès*, qu'on auoit jusqu'icy escrits avec l'*e* aigu, comme les terminaisons Latines, quoique le son en soit fort different. Il est vray que les Imprimeurs y auoient mis quelque difference, en ce que cette terminaison n'estant iamais sans *s*, quand il s'en rencontrait vne après vn *é* Latin, ils la changeoient en *z*, et ne la faisaient preceder que par vn *e* simple. Ils impriment *veritez*, *Deitez*, *dignitez*, et non pas *verités*, *Deités*, *dignités*; et j'ay conserué cette orthographe, mais pour éuiter toute sorte de confusion entre le son des mots qui ont l'*e* Latin sans *s*, comme *verité*, et ceux qui ont la prononciation éleuée, comme *succès*, j'ay cru à propos de nous seruir de differents caracteres, puisque nous en auons, et donner l'*è* grave à ceux de cette derniere espece.»

Agrééz, etc.

ACCRINGTON, le 18 août 1897.

A. SAUVAIN.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **Election du Conseil d'Etat.** M. Alexandre Gavard, rédacteur de l'*Educateur* pendant la période genevoise, a été élu conseiller d'Etat le 7 novembre dernier. Nous lui envoyons nos plus chaleureuses félicitations.

VAUD. — **Comité Dénééréaz.** Le comité qui s'est constitué, le printemps dernier, en vue d'élever un monument funéraire à la mémoire de *Charles-César Dénééréaz*, n'a pas adressé ses appels en vain. Des nombreuses listes de souscription qu'il a lancées, bon nombre sont revenues, et tout fait prévoir une complète réussite de l'œuvre entreprise. Aussi le comité estime-t-il qu'il est temps de retirer les listes qui sont encore en circulation. Il adresse donc un chaleureux appel à toutes les personnes que la chose intéresse et qui n'auraient pas encore souscrit. Que tous les amis du chant populaire, que tous ceux qui ont connu et apprécié Dénééréaz apportent leur part, quelque modeste qu'elle soit. Ils feront en cela œuvre de reconnaissance au nom du canton tout entier.

Le Comité.

Aigle. Le 1^{er} novembre, dans la grande salle du collège, se trouvaient réunis les autorités scolaires et municipales, les instituteurs et les élèves de toutes les classes primaires. Deux membres du personnel enseignant prenaient ce jour leur retraite, M^{lle} Dupertuis, après 35 ans de service à Aigle et M. Nicollier, après 40 années de service dont 33 à Aigle.

Les nouveaux instituteurs, présents à la cérémonie, ont été reçus par des paroles encourageantes et les meilleurs souhaits de bienvenue.

† **Louis Pache.** Le 3 novembre est mort à Yverne, après une courte maladie, Louis Pache, ancien instituteur et municipal. C'était un brave et excellent citoyen qui a consacré sa vie entière à sa famille, à la commune d'Yverne et à son pays.

† **Louis Burri.** M. Louis Burri, maître de dessin à Morges, est mort dans la nuit du 19 au 20 octobre, à l'âge de cinquante-neuf ans, après avoir enseigné trente-cinq ans au collège de cette ville. Il avait une tournure d'esprit originale, un caractère extrêmement modeste et bienveillant. M. L. Burri avait un véritable talent et nombre de ses tableaux ont une réelle valeur artistique. De plus,

le maître avait su développer le goût de l'art chez plusieurs de ses élèves qui lui font honneur aujourd'hui.

Gingins. Deux vétérans d'entre les plus dignes d'estime et les plus dévoués de l'enseignement primaire viennent de prendre leur retraite dans cette paroisse. A Gingins, M. Mestral, en fonctions dans la localité depuis 1860, soit pendant trente-sept années consécutives, a remis à de plus jeunes forces la direction de la seconde école. Comme témoignage de sympathie ses élèves ont tenu à lui remettre un souvenir. Les autorités se sont associées à cette manifestation généreuse.

A Grens, M. Roux vient de donner sa démission d'instituteur après trente-quatre ans d'enseignement dans la même école. Animé d'un profond amour pour une tâche pénible et souvent ingrate, M. Roux quitte la localité accompagné des regrets unanimes de la population entière et de ses collègues du district, qui perdent en lui une voix toujours écoutée. Une montre en or avec sa chaîne, gage de sentiments reconnaissants, lui a été remise solennellement.

Rolle. M. Auguste Reitzel, licencié ès lettres classiques, a été nommé en qualité de maître pour l'allemand, le grec et le latin au collège de Rolle, à titre provisoire et pour une année.

Orny. La commission scolaire a remis à M^{me} Chalet-Pavillard, institutrice, à l'occasion de sa retraite après trente ans de bons et loyaux services, dont sept ans à Montcherand et vingt-trois ans dans son village natal, un service en argenterie. La remise a eu lieu en présence de ses élèves et anciens élèves.

Enseignement des langues vivantes. Dans son assemblée générale du samedi, 13 novembre, à Lausanne, la Société des maîtres secondaires du canton de Vaud discutera les conclusions du rapport présenté par le Dr J. Hübscher, professeur d'allemand à Lausanne.

Voici ces conclusions :

1^o L'enseignement des langues vivantes commencera par des exercices oraux reproduits par l'élève et continués pendant plusieurs années, au moyen des tableaux de Hölzel.

2^o La grammaire joue un rôle secondaire et s'apprendra d'abord par la pratique.

3^o Les exercices écrits, soit traductions d'une langue dans l'autre, sont exclus les premières années et, plus tard, réduits à un minimum.

4^o La lecture proprement dite ne commencera qu'après les exercices indiqués au n^o 1 et portera dès lors sur les classiques et les modernes. Il est à souhaiter qu'un livre de lectures allemandes soit rédigé pour nos écoles, les manuels existants ne suffisant pas.

5^o a) La prononciation sera dès le début l'objet de l'attention la plus minutieuse.

b) Il est désirable que le maître enseignant les langues vivantes soit familier avec les principes de la phonétique.

Comme on le voit, le rapporteur recommande la méthode directe et rejette la vieille méthode grammaticale si fort en honneur encore aujourd'hui dans un grand nombre d'écoles. Quant au livre de lectures allemandes, demandé par la conclusion n^o 4, le *Leitfaden für den ersten Unterricht im Deutschen* de S. Alge et S. Hamburger à St-Gall ne répond-il pas entièrement aux conclusions du rapporteur? Espérons que l'*Educateur* recevra un compte rendu de la réunion du 13 novembre.

NEUCHÂTEL. — **Annales de l'école publique primaire neuchâteloise.** Le chef du département de l'instruction publique de Neuchâtel, M. Clerc, à l'occasion du 50^{me} anniversaire de la fondation de la République neuchâteloise, a voulu éta-

blir le bilan de l'école primaire. Il s'est adressé, pour avoir une réponse, aux instituteurs eux-mêmes, mieux placés que qui que ce soit pour observer les progrès accomplis, signaler les écueils à éviter et montrer le chemin qui reste à parcourir. Ils ont fourni un mémoire intéressant élaboré suivant le plan ci-dessous :

- I^{re} partie *Législation*. Rap. : M. P. Dubois, directeur des écoles du Locle.
- II^{me} » *Personnel enseignant*. Rap. : M. Hri Magnin, instituteur à Chaux-de-Fonds.
- III^{me} » *Installations*. Rap. : M. F. Rossel, instituteur à Corcelles.
- IV^{me} » *Procédés et méthodes*. Rap. : a) pour l'école enfantine : M. J. Gern, instituteur à Fontaines; b) pour l'école primaire : M. Ch. Hintenlang, instituteur à Noiraigue; c) pour les écoles d'apprentis et pour l'école complémentaire : M. Bunzli, inst. à St-Blaise.

Nous reviendrons à l'occasion sur cette revue rétrospective des efforts qui ont été faits par la république neuchâteloise dans le domaine de l'instruction publique.

SUISSE ROMANDE. — Cours complémentaires. Nous recommandons le *Jeune Citoyen* qui vient de paraître chez M. F. Payot, libraire à Lausanne. Prix : 1 fr.

JURA BERNOIS. — Ecoles normales. La commission d'études pour la réorganisation des écoles normales s'est réunie le 31 octobre à Delémont sous la présidence de M. Gylam, inspecteur à Corgémont. MM. Bourquin et Mœckli ont présenté un rapport assez développé qui a donné lieu à une longue discussion. En majorité, la Commission s'est prononcée pour la réunion des deux écoles normales à Delémont, pour la suppression de l'externat des normaliens, pour la quatrième année d'études à Berne, et pour différentes autres modifications d'ordre secondaire.

Le rapport et les conclusions, modifiés par la réunion, seront publiés en brochure et envoyés à tous les membres de la Société pédagogique jurassienne avec une carte de légitimation pour prendre part à une assemblée générale qui sera convoquée à Delémont avant le 15 décembre si possible.

Société pédagogique jurassienne. Dans sa séance du 16 octobre, le Comité central de la Société pédagogique jurassienne a décidé de mettre à la disposition du Comité directeur de la Société pédagogique romande une somme de 300 fr. destinée à couvrir les frais du congrès de Bienne. Si cette somme n'était pas employée, elle ferait retour en tout ou en partie à la caisse de la Société des instituteurs jurassiens. C'est là un bel exemple de solidarité donné par le corps enseignant jurassien.

Livre de lecture pour la deuxième année scolaire. Les *Deuxièmes lectures illustrées*, faisant suite à *Mon joli petit livre*, viennent de paraître à la librairie de l'Etat à Berne. Cet ouvrage coûte 85 centimes.

TESSIN. — Società degli Amici dell' educazione del popolo. La Société des amis de l'éducation populaire a eu sa cinquante-sixième réunion à Chiasso le 10 octobre sous la présidence du professeur Nizzola. Elle s'est occupée de l'organisation d'un cours normal de travail manuel dans le Tessin en 1898 et du développement à donner à l'almanach populaire de la société à l'occasion du jubilé de 1798 (entrée du Tessin dans la Confédération). Le concours ouvert pour la rédaction d'un mémoire sur les constitutions cantonales durant le premier siècle de la république tessinoise n'a fourni qu'un seul travail auquel le jury a proposé de donner un troisième prix de 50 fr. à titre d'encouragement. Un rapport sur les subventions scolaires fédérales a aussi été présenté par le professeur G. Ferri. Les conclusions tendent : a) à demander l'introduction d'un article 27 bis dans la constitution fédérale; b) à attendre la votation éventuelle

sur le rachat des chemins de fer avant de procéder à la cueillette des signatures pour l'initiative scolaire ; c) à charger le comité de se mettre en relations avec les sociétés qui poursuivent le même but, afin que le Tessin puisse, au moment opportun, contribuer à la réussite de l'initiative scolaire. Le comité siégera à Bellinzzone en 1898—99 ; il se compose de MM. Stefano Gabuzzi, président ; Emilio Rotanzi, vice-président ; O. Rosselli, caissier ; A. Odoni, G. Stoffel, Carlo Rondi.

Le Dr Ruvioni a proposé d'organiser à l'occasion de chaque réunion de la société une petite exposition scolaire. M. Soldini, syndic de Chiasso, a développé une proposition tendant à supprimer les examens de fin d'année et les prix.

Un banquet très bien servi à la « Grotto Canova » réunit les participants à la fête. D'excellentes paroles y furent prononcées, entre autres par M. Colombi, président du conseil d'Etat.

Le même jour la Société de secours mutuels des instituteurs tessinois avait également sa réunion à Chiasso. Sur la proposition du professeur O. Rosselli, le comité a été chargé de prier le Grand Conseil de bien vouloir décréter pour les maîtres des écoles publiques l'obligation de faire partie d'une caisse de secours mutuels cantonale. Ajoutons à ces renseignements puisés dans l'*Educatore* que le département de l'instruction publique ayant donné son approbation, le prochain cours suisse pour l'enseignement des travaux manuels aura lieu à l'école normale de Locarno, en juillet 1898.

SUISSE. — Voici le projet des directeurs de l'instruction publique concernant les subventions fédérales.

Article premier. — Dans le but de faciliter aux cantons l'organisation obligatoire d'un enseignement primaire suffisant, il peut leur être alloué des subventions fédérales.

Art. 2. — Ces subventions ne sont acquises qu'à l'école primaire publique. Elles ne peuvent en outre être affectées, au choix des cantons, qu'à l'un ou à l'autre des objets suivants :

- 1° Aménagement de locaux pour l'enseignement de la gymnastique et acquisition d'appareils.
- 2° Construction de bâtiments scolaires et réfection de ceux qui existent déjà.
- 3° Création de postes nouveaux.
- 4° Acquisition de moyens d'enseignement et de matériel intuitif.
- 5° Gratuité des fournitures scolaires.
- 6° Mise à la disposition des élèves, pendant la durée de la scolarité, d'aliments (soupes scolaires) et de vêtements.
- 7° Développement de la culture générale du personnel enseignant.
- 8° Amélioration des traitements et des pensions de retraite.
- 9° Création de classes spéciales pour les enfants peu doués.
- 10° Création et développement des cours complémentaires et des écoles de perfectionnement.

Les cantons peuvent accorder, à titre d'allocations spéciales, ces subventions fédérales à des communes particulièrement grevées de charges financières.

Art. 3. — Les subventions fédérales aux cantons ne doivent pas avoir pour effet de diminuer la moyenne des dépenses faites par eux pendant les dix dernières années, les prestations de l'Etat et des communes étant additionnées.

Art. 4. — Il sera inscrit chaque année au projet de budget de la Confédération une somme qui sera calculée de manière à assurer aux cantons une somme de 200 fr. au minimum par classe existante.

Art. 5. — Chaque canton est libre d'accepter ou de refuser les subventions fédérales.

Art. 6. — L'organisation et l'administration de l'école primaire publique demeurent dans la compétence des cantons. Ceux-ci sont tenus néanmoins de

présenter au Conseil fédéral un rapport annuel sur l'emploi des subventions qu'ils ont reçues.

Art. 7. — Les subventions sont versées dans l'année qui suit celle de l'envoi de ce rapport, sur la base des comptes présentés et après l'approbation de ceux-ci par le Conseil fédéral.

Art. 8. — Le Conseil fédéral est chargé des mesures nécessaires à l'exécution de la présente loi.

Art. 9. — Clause référendaire.

BALE. — **Travail manuel.** L'enseignement du travail manuel pour garçons est toujours plus fréquenté à Bâle et le semestre d'hiver s'ouvre cette année avec plus de mille inscriptions. Les enfants ne sont admis qu'à partir de 10 ans. Ils apprennent d'abord le cartonnage, puis on leur fait faire des travaux de menuiserie et les plus avancés apprennent la sculpture sur bois. On se plaint parfois dans les écoles que ces cours prennent trop de temps et que les enfants qui les suivent font avec moins de soin parfois leurs tâches à domicile. Ces inconvénients sont cependant compensés par le fait que les cours de travaux manuels ouvrent à bien des jeunes gens une carrière utile, ce qui n'est pas à dédaigner étant donné l'encombrement dont on se plaint dans le commerce et dans les carrières libérales.

BIBLIOGRAPHIE

Le Foyer domestique. Journal illustré pour la famille, paraissant tous les samedis. — Un an : 6 fr. Six mois : 3 fr. — Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel.

Cette revue a été honorée d'une médaille d'honneur de la Société nationale de France d'encouragement au bien.

Des numéros spécimens gratuits et franco sont envoyés sur demande par les éditeurs, qui ne reculent devant aucun sacrifice pour faire du *Foyer domestique* un journal intéressant et d'actualité.

Le concours de la participation aux bénéfices au musée social. Paris, Calmann Lévy, éditeur. Prix ? fr.

En 1895, M. le comte de Chambrun avait généreusement donné à la Société du Musée social la somme de 25,000 francs pour ouvrir un concours sur la participation aux bénéfices. La brochure reproduit le rapport du jury et donne un compte rendu très détaillé de la séance solennelle pour la proclamation des lauréats, avec reproduction des discours prononcés par MM. Henry Boucher, ministre du commerce, Charles Robert, président du jury du concours, Emile Levasseur, rapporteur et par M. le comte de Chambrun, le fondateur du musée social. Le premier prix de 12,000 francs est échu à M. Emile Waxweiler, ingénieur attaché à l'Office du travail à Bruxelles.

H. G.

Actes du congrès suisse des intérêts féminins, tenu à Genève en septembre 1896. Berne, Steiger & Cie,

Ces actes sont très intéressants. Nous citerons en particulier: *Coéducation des sexes* par Mme Pieczynska-Reichenbach et M. G. Stucki à Berne; *les écoles ménagères* par Mmes Villiger-Keller, présidente de la Société d'utilité publique des dames suisses à Lenzbourg et Fanny Tissot-Humbert à Chaux-de-Fonds; *l'enseignement industriel et commercial* par MM. Largiadèr à Bâle et G. Goegg à Genève; *la question du gagne-pain de la femme* par MM. E. Boos-Jegher à Zurich, H. Rœhrich à Genève et Léon Genoud à Fribourg. La tendance des rapports peut être résumée dans les aphorismes de Mlle Albert de Genève: « Droit au travail pour toutes les femmes. A produit égal, salaire égal. »

H. G.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

Lecture, grammaire, vocabulaire, composition

(DEGRÉ MOYEN)

La petite plante

Deux jeunes filles, Marguerite et Catherine, allaient ensemble à la ville, et chacune portait sur sa tête une lourde corbeille de fruits. Marguerite ne cessait de murmurer et de se plaindre : Catherine plaisantait gaiement. « Comment peux-tu donc rire ? lui dit Marguerite ; ta corbeille est aussi lourde que la mienne, et tu n'es pas plus forte que moi ! » Catherine lui répondit : « J'ai mis dans mon fardeau une petite plante qui fait que je le sens à peine ; je te conseille d'en faire autant. — Ce doit être une plante bien précieuse, s'écria Marguerite ; je voudrais bien m'en servir pour alléger ma corbeille. Dis-moi, comment la nomme-t-on ? » Catherine lui répondit : « La petite plante qui rend tous les fardeaux plus légers se nomme la *patience*. »

I. Lecture. — a) *Lecture, puis entretien sur le contenu du morceau.* — Que renferme ce morceau ? — Une histoire, un récit. (Exiger que les élèves répondent toujours par des phrases entières.) — Quand fait-on un récit ? — Quand on raconte quelque chose, un événement. — C'est bien ; on donne encore à un récit le nom de narration. — Où nous transporte ce récit ? — A la campagne, sur le chemin qui conduit d'un village, d'un hameau ou d'une ferme à la ville voisine. — Que voyons-nous là ? — Deux jeunes filles portant chacune une corbeille sur la tête. — Où se rendent-elles ? — Elles vont vendre des fruits au marché. — Quand est-ce que les choses racontées ici se passent ? — C'est à l'époque des premiers fruits. — Oui, et les corbeilles contiennent sans doute de belles et appétissantes cerises. — Quand les deux jeunes filles ont-elles quitté leur demeure ? — Tout au matin. — Pourquoi ? — Que se passe-t-il en chemin ? — Quels défauts montre Marguerite ? — Quelles sont les qualités que vous reconnaissez chez la jeune Catherine ? — Justifiez ces défauts et ces qualités par les faits du récit. Y a-t-il réellement des plantes qui aient la propriété de rendre les fardeaux plus légers ? — Qu'est-ce que l'auteur a voulu vous apprendre en écrivant ce petit récit ? — Que la patience aide à surmonter toutes les difficultés. — Connaissez-vous des sentences qui parlent de la patience ? — La patience est la mère des vertus. Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage.

b) *Plan du morceau.* — 1° Transport à la ville de deux charges de même poids par deux jeunes filles de même force. — 2° Murmures et plaintes de l'une et bonne humeur de l'autre. — 3° Etonnement de la première. — 4° Leçon que lui donne la seconde.

c) *Compte-rendu oral et résumé du morceau.*

d) *Epellation à livre ouvert, puis à livre fermé et dictée des mots ou des phrases qui peuvent offrir quelque difficulté.*

II. Grammaire. — Vous connaissez le nom et ses principales propriétés. Vous avez aussi appris, dans les leçons de choses que vous avez eues en deuxième et

en troisième année, que certains mots servent à indiquer comment sont les personnes, les animaux, les plantes et les choses, et vous vous souvenez sans doute que ces mots se nomment adjectifs qualificatifs, *adjectifs* parce qu'ils expriment une idée qui s'ajoute à celle qui est représentée par le nom, et *qualificatifs* parce qu'ils expriment les qualités des êtres et des objets. Nous allons aujourd'hui faire plus ample connaissance avec cette nouvelle espèce de mots. Dites, par exemple, comment était Marguerite. — Marguerite était jeune. — Comment encore ? — Marguerite était fatiguée, mécontente, triste. — Qui est-ce qui est aussi jeune ? — Je suis jeune. Mon frère est jeune. — Comment appellerez-vous ces mots *jeune, fatiguée, mécontente, triste* ? — Cherchez dans le livre d'autres mots de cette espèce. — *Lourde, forte, petite, précieuse*, etc. — Qu'est-ce qui était lourd ? — La corbeille était lourde. — Qu'est-ce qui est encore lourd ? — Le fardeau est lourd. La charge est lourde. Le fer est lourd. Le fer et le plomb sont lourds. La hache et le marteau sont lourds. — Quel est le contraire de lourd ? — *Léger*. Le liège est léger. L'éponge est légère, etc.

Nos élèves apprendront ainsi que les adjectifs qualificatifs prennent un *e* muet en passant du masculin au féminin, que ceux qui se terminent au masculin par un *e* muet ne changent pas, que la terminaison *x* du masculin se change en *se*, que la suppression de l'*e* muet du féminin indique ordinairement quelle est la dernière lettre du masculin, que l'on met un *s* au pluriel de l'adjectif, que celui-ci s'accorde en genre et en nombre avec le ou les noms auxquels il se rapporte et que, si les noms ne sont pas du même genre, il s'écrit au masculin pluriel. Toutes ces notions seront répétées et bien inculquées. Les autres règles sur la matière seront étudiées dans d'autres morceaux convenablement choisis.

III. Vocabulaire. — *a*) Explication des mots les plus difficiles : murmurer, plaisanter, précieuse, alléger, fardeau, etc.

b) Formation de noms au moyen d'adjectifs et d'adjectifs au moyen de noms ; diminutifs, homonymes, synonymes, contraires : jeune, vieux, vieil, vieille ; jeunesse, vieillesse ; — fille, garçon ; fillette, garçonnet ; — ville, cité, village, citadin, villageois ; vil, vile ; — lourd, pesant ; lourdeur, pesanteur ; — léger, légèreté ; — fruit, fruitier, fruiterie, etc. — Faire entrer ces mots dans de petites phrases formulées par les élèves.

IV. Récitation. — Etude par cœur du morceau, récitation et reproduction écrite de mémoire.

V. Composition. — Exercice d'imitation : 1^o *Une tâche difficile*. Deux écoliers retournent ensemble à la maison et ont une tâche difficile à faire pour le lendemain. Plaintes et découragement de l'un, gaieté sereine de l'autre.

2^o *Les deux écolières*. Deux écolières sont assises en classe l'une à côté de l'autre ; l'une s'y plait, l'autre s'y ennuie ; réflexions de l'une et de l'autre ; conclusion.

3^o *Les deux jeunes cultivateurs*. Deux jeunes garçons sont occupés aux champs au même travail ; l'un se plaint de la dureté du sol et de la fatigue, l'autre travaille avec courage, etc.

4^o *Les deux voisins*. Deux voisins sont propriétaires de domaines de même valeur à peu près. L'un s'enrichit, l'autre s'appauvrit. Faire ressortir les causes de ces deux changements de position.

E. PÉQUEGNAT.

Cours élémentaire de littérature française

II^{me} partie — Renaissance.

III.

Théologiens, pamphlétaires, érudits, historiens

L'apparition d'une religion nouvelle amena des discussions passionnées.

Dans cette lutte se distinguèrent du côté des protestants Calvin et Théodore de Bèze; du côté des catholiques, saint François de Sales. Calvin (1509—1564) publia, en 1535, un ouvrage important, profession de foi du protestantisme français : *l'Institution chrétienne*. Cet ouvrage est écrit avec une précision et une fermeté admirables. Bossuet, qu'on ne peut accuser de partialité en faveur d'un protestant et qui est bon juge en matière de style, a porté cette appréciation : « Donnons à Calvin cette gloire d'avoir aussi bien écrit qu'un homme de son siècle. »

Théodore de Bèze (1519—1605) défendit au colloque de Poissy la doctrine calviniste contre le cardinal de Lorraine. Il mit un véritable talent poétique au service de la religion nouvelle. C'est pour fortifier les protestants persécutés qu'il écrivit le mystère d'*Abraham sacrifiant*. Il composa de nombreuses œuvres de polémique, et fit même (le zèle religieux a toujours de ces excès) l'apologie du supplice de Michel Servet.

La polémique calviniste fut d'une violence extrême dans *l'Apologie pour Hérodote* de Henri Estienne (1528—1598).

Saint François de Sales (1567—1622) eut toute l'onction des mystiques catholiques. Ses écrits sont pleins de grâce, mais d'une afféterie un peu fatigante parfois. Son principal ouvrage est *l'Introduction à la vie dévote*. Ses lettres spirituelles à M^{me} de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation, font ressortir toute sa puissance de directeur des consciences persuasif et séduisant. Par une polémique très douce, il s'efforça de ramener les esprits à l'unité catholique.

À côté des discussions religieuses s'élevèrent, au XVI^{me} siècle, de violentes disputes politiques. La Renaissance avait fait naître des rêves révolutionnaires, en évoquant le souvenir des républiques antiques.

Un jeune homme, qui devait mourir à trente-trois ans et qui a surtout été illustré par l'amitié de Montaigne, Etienne de La Boétie (1530—1563) écrivit un violent réquisitoire contre le pouvoir d'un seul : *le Discours de la servitude volontaire*.

Bodin, dans sa *République*, Hotman, dans la *France-Gaule*, Hubert Languet, dans les *Vindiciæ contra tyrannos*, soutinrent les théories les plus diverses. Les prédicateurs de la Ligue avaient prêché la guerre civile avec une violence de langage inqualifiable. Michel de l'Hôpital, La Noye et du Vair élevèrent la voix pour parler avec une grande noblesse de tolérance et de patriotisme. Mais, en France, il n'y a que le ridicule qui tue. Le *Satire Ménippée*, pamphlet très mordant et très comique, donna le coup de grâce à la Ligue. Ce fut le manifeste des politiques, c'est-à-dire du parti modéré, la consécration du triomphe de Henri IV. Le *Satire Ménippée* est l'œuvre collective de Jacques Gillot, Pierre Leroy, Nicolas Rapin, Jean Passerat, Florent Chrestien, Pierre Pithon, Gilles Durand. Mélangée de vers et de prose, elle a pour sujet la parodie des états généraux tenus à Paris le 10 février 1593. La partie principale est formée par les discours placés ironiquement dans la bouche des chefs de la Ligue. Un de ces discours, celui de d'Aubray, est un très beau morceau d'éloquence. Beaucoup d'ouvrages grecs et latins furent traduits, au XVI^{me} siècle, avec une remarquable distinction. Jacques Amyot (1513—1593), grand aumônier de France et évêque d'Auxerre, traduisit le roman grec de Longus : *Daphnis et Chloé* et les *Vies* et les *Œuvres morales* de Plutarque.

Des philologues et des juriconsultes de premier ordre firent œuvre de profonde érudition. Citons Robert Estienne et son fils Henri Estienne, qui imprimèrent et publièrent l'un le *Trésor de la langue latine* et l'autre le *Trésor de la langue grecque*. Henri Estienne publia aussi : 1^o *Un Traité de la conformité du langage français avec le grec*; 2^o *De la Précellence du langage français*. Jean le Maire de Belges, dans ses *Illustrations des Gaules*, résuma la légende des ori-

gines troyennes de la France. — Citons encore Vatable, professeur d'hébreu, et Turnèbe, professeur de grec au Collège de France, Dolet, Lambin, Muret, les deux Scaliger, Juste Lipse, Casaubon.

Jacques Cujas (1520—1590), disciple du jurisconsulte italien André Alciat, fit d'admirables *Commentaires* du droit romain. Charles Dumoulin appliqua à la législation française la critique savante et éclairée que Cujas avait appliquée aux lois romaines.

L'Hospital, Achille de Harlay, Pithon, Etienne Pasquier, de Thou, Séguier, contribuèrent aussi à élever à un très haut rang la magistrature française. Etienne Pasquier fut aussi un historien estimable dans ses *Recherches de la France*, et de Thou, que Bossuet appelle « le grand auteur, le fidèle historien », composa une histoire générale du XVI^{me} siècle.

Citons, comme les meilleures œuvres historiques de cette époque, les *Mémoires* du grand poète protestant Agrippa d'Aubigné, les *Commentaires* du farouche catholique Blaise de Montluc, les *Vies des Capitaines illustres* et les *Vies des dames illustres* de Brantôme. Coligny avait écrit des mémoires, mais son ouvrage fut brûlé par ordre du cardinal de Retz, le lendemain du massacre de la Saint-Barthélemy.

Le protestant Régnier de la Planche, sectaire passionné, a laissé un livre remarquable : *l'Etat de la France sous François II*.

HENRIETTE DUPORTAL.

III. MATHÉMATIQUES

Solution du problème n° 8

Résolvons le problème en employant deux inconnues et représentons par x le nombre d'élèves du premier instituteur, par y le nombre des élèves du deuxième. Nous avons alors les deux équations :

$$1) \frac{2x}{3} = y + 1$$

$$2) \sqrt{x + 4} + 3 = 2\sqrt{y - 4}$$

De la première équation nous tirons successivement :

$$2x = 3y + 3 \quad \text{et}$$

$$3) \quad x = \frac{3y + 3}{2}$$

Portant maintenant cette valeur 3) de x dans la relation 2), il vient :

$$\sqrt{\frac{3y + 3}{2} + 4} + 3 = 2\sqrt{y - 4} \quad \text{d'où}$$

$$\sqrt{\frac{3y + 11}{2} + 3} = 2\sqrt{y - 4}$$

Si nous élevons les deux membres au carré, nous obtenons :

$$\frac{3y + 11}{2} + 6\sqrt{\frac{3y + 11}{2}} + 9 = 4(y - 4)$$

$$3y + 11 + 12\sqrt{\frac{3y + 11}{2}} + 18 = 8y - 32$$

$$12\sqrt{\frac{3y + 11}{2}} = 5y - 61$$

Elevant encore une fois au carré pour chasser le radical, on aura :

$$144 \left(\frac{3y + 11}{2} \right) = 25y^2 - 610y + 3721$$

$$216y + 792 = 25y^2 - 610y + 3721$$

$$25y^2 - 826y + 2929 = 0.$$

Nous obtenons ainsi une équation du deuxième degré à une seule inconnue, qui, traitée par la formule connue

$$y = \frac{-B \pm \sqrt{B^2 - 4AC}}{2A}$$

nous fournit les racines :

$$y = \frac{826 \pm \sqrt{826^2 - 4 \cdot 25 \cdot 2929}}{50} \quad \text{d'où}$$

$$y = \frac{826 \pm \sqrt{682276 - 292900}}{50}$$

$$y = \frac{826 \pm \sqrt{389376}}{50} \quad \text{et}$$

$$y = \frac{826 \pm 624}{50}$$

De là nous obtenons :

$$y_1 = \frac{826 + 624}{50} = 29 \quad \text{et}$$

$$y_2 = \frac{826 - 624}{50} = \frac{202}{50}$$

Cette dernière valeur de y étant inadmissible, il n'y a qu'à porter la valeur de y , dans la relation 3) pour déterminer x . Il vient :

$$x = \frac{3y + 3}{2} = \frac{3 \cdot 29 + 3}{2} = 45.$$

Le premier instituteur a donc 45 élèves dans sa classe et le second 29.

La solution est plus rapide, si au lieu de deux inconnues, on n'en emploie qu'une. x étant en effet le nombre d'élèves de la première classe, la seconde classe sera représentée par $x - \frac{x}{3} - 1$ et on aura l'équation (M. Ney) :

$$2\sqrt{x - \frac{x}{3} - 5} = \sqrt{x + 4} + 3$$

Nous ont envoyé des solutions exactes : M. P. Mettbez à Soulee; M. F. Ney à Echichens; M. A. Meusy aux Rouges-Terres; M. E. Marrel à Rolle; M. Courbat au Bémont, M. A. Bratschi à Chancy; M. J. Jaccard à Tavannes; M. A. Berlin-court à la Montagne du Droit et un M. anonyme.

Pour les amateurs

Un de nos aimables correspondants nous ayant demandé un carré magique, nous nous empressons d'acquiescer à son désir, pensant par là être agréable à bon nombre de nos abonnés.

4				

Nous proposons donc comme **problème 9** le carré magique de 5. Il s'agit donc de disposer dans les vingt-cinq petits carrés de la figure ci-contre tous les nombres de 1 à 25 de telle manière que la somme des nombres de toutes les rangées verticales et horizontales reste constamment 65, cette même somme devant se retrouver également suivant les deux diagonales du carré. Nous donnerions la préférence aux solutions dans lesquelles le chiffre 4 occuperait la place indiquée dans la figure. HRI PRÊTRE.

Petite poste. — M. C. R. à M. Etes-vous mort ?

IV. DIVERS

Proverbes du cultivateur

- L'œil du maître fait plus que son bras.
- Le pied du maître fertilise le sol.
- Une vache cache toute misère.
- Maître actif veut domestique actif.
- Le travail a des racines amères, mais les fruits en sont doux.
- Velours et soie éteignent le feu du foyer.
- Le travail et l'épargne font riche valet.
- Qui paye ses dettes emplît sa bourse; qui épuise ses terres la vide.
- Qui soigne son champ sera soigné.
- Améliore ce que tu peux, n'attends pas à demain pour faire un perfectionnement.
- Un quart de litre le dimanche vaut mieux qu'un demi-litre tous les jours.
- Bon fourrage donne bon beurre.
- L'étrille et la litière font plus de bien que le foin.
- Si ton argent te pèse, achète des pigeons et tu les verras s'envoler.
- On connaît le temps par le vent, le père par l'enfant et le maître par le valet.



OCCASION

Les fabricants fournisseurs des écoles des villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs une magnifique sphère terrestre ou céleste d'un mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un superbe pied en métal.

Ce merveilleux objet d'art qui doit être le plus bel ornement du salon ou du cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à fr. 30, sera fourni **franco de port et d'emballage** dans toute la Suisse, au prix de **fr. 15.**

Adresser mandats et commandes à nos bureaux.

**Imprimerie C. Schweizer & Co.,
BIENNE.**

MEYERS

Umfasst
17,500 Seiten
mit ca. 10,000
Abbild. im Text
und auf un-
gefähr 1000

Tafeln, inkl. 160 Farbendrucktafeln u. 300 Kartenbeilagen.

Glaut jemand Ausstellungen machen zu können,
so wird das Werk innerhalb 8 Tagen nach Empfang
zurückgenommen.

KONVERSATIONS-

● *Gegen Ausgabe von 17 Cts. täglich*

b. Teilzahlungen von monatlich 5 Fr. oder vierteljährlich 15 Fr. wird das Werk portofrei an solide Leute, die erschienenen Bände sofort, die übrigen nach Erscheinen geliefert.

== Neueste, soeben erscheinende fünfte Auflage ==

in
17 Halbleder-
bänden zu
je
13 Fr. 35 Cts.

LEXIKON

Bestellungen auf Meyers berühmtes **Grosses Konversations-Lexikon** gegen bequeme monatliche **Teilzahlungen von 5 Fr.** vermittelt die Expedition dieses Blattes. Dasselbst sind auch **Probefieferungen** jederzeit einzusehen.

Pensionnat Stefano Francini Lugano

(Subventionné par le gouvernement)

Pour jeunes gens des écoles supérieures de l'Etat (gymnase, école de commerce). Classes élémentaires à l'internat. Cours préparatoire rapide pour les élèves de langue étrangère.

Situation saine et isolée; jardin et place de jeux très vastes. Vie de famille. Programme et règlements approuvés par le Département de l'Instruction publique. Références de premier ordre. Prospectus à disposition.

36

Prof. **LUIGI GRASSI**, directeur.

UNION ARTISTIQUE

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, 20

GENÈVE

Fabrique d'instruments de musique cuivre et bois

Réparations soignées de tous instruments quelle qu'en soit la provenance

Exposit. nat. suisse Genève 1896 3 diplômes

Méd. d'arg. pour les instruments de musique

Médaille de bronze, la plus haute récompense
décernée aux éditions musicales

MAISON D'ÉDITION

Musique pour fanfares et harmonies, sociétés chorales, orchestres et pour instruments seuls avec ou sans piano. Spécialité, cordes harmoniques Gualaccini.

En magasin les collections complètes des éditeurs en vogue, collections constamment renouvelées et complétées de toutes les nouveautés. Envoi à l'examen.
Catalogues gratuits et franco.

L'AVENIR MUSICAL

Rédacteur en chef: Professeur Charles Romieux.

Publication mensuelle, gratuite pour les clients de l'Union artistique.

Abonnement annuel: Fr. 3. 50, remboursable en musique au choix du client.

L'avenir Musical, créé à l'usage des sociétés, est le premier organe de ce genre paru dans la Suisse romande. 45

Rédaction et administration:

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, GENEVE

Aux merveilles de la science

APPAREILS

électriques, mécaniques

et

JOUETS ARTICULÉS

Phonographes, Système Lioret

No. 1

No. 2

fr. 25. — fr. 150. —

Catalogue illustré; plus de 300 dessins. Fournitures pour écoles d'arts et métiers, écoles professionnelles et d'apprentis-sages. Pièces détachées, etc., etc.

JULES GALÉ,

43

13, rue du Stand, GENÈVE.

Représentant

Une bonne maison de vins de Bordeaux, fondée en 1850, demande pour la Suisse romande, ou si on le désire pour une partie seulement, un représentant sérieux et actif. S'adresser à l'expédition du journal, qui indiquera.

TIMBRES CAOUTCHOUC
IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & Co.,
BIENNE

L'INUSABLE



Une grande nouveauté dans le domaine des inventions utiles c'est incontestablement l'élégant **Portemonnaie en cuir souple**

sans couture, avec fermeté hermétique et incassable, 2 fr. 50 franco. 58

A. Joannot-Perret, fabricant à Faoug (Vaud).
Accepterait des agents.

PLUS DE DARTREUX

Guérison certaine de DARTRES, même anciennes, obtenue par l'emploi de la

CRÈME ANTI-DARTRE

de Jean Koller, méd. dentiste, Lindenhof, Hérisau

Contre dartres sèches, fr. 3.— le flac.

Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'inventeur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres sèches ou humides. 3

ANÉMIE

PILULES D'BLAUD

CHLOROSE

LES PÂLES COULEURS (MALADIE DES JEUNES FILLES)

Elles sont employées avec le plus grand succès depuis plus de 50 ans par la plupart des médecins français et étrangers.

Les **VERITABLES PILULES BLAUD** se vendent seulement en flacons de 100 et 200 pilules et ne se détaillent jamais.

Chaque pilule porte gravé le nom de l'inventeur comme ci contre :

A. SCIORELLI, 2, Place des Vosges, Paris.

BLAUD

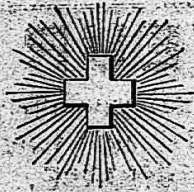
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIII^{me} ANNÉE

BIENNE

N^o 23

1^{er} Décembre 1897



L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELÉMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Directeur de l'École secondaire, DELÉMONT

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à
M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Favre, Baatard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst. à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, adjoint au Département; Henchoz, inst.; à Lausanne; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BENOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritschi, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — F. Bœgli, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et E. Germiquet, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.
(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :
20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & C^{ie}, A BIENNE

Abonnés de l'étranger

Reçu le prix de l'abonnement pour 1897, de MM. A. Schnégg, prof. à Janina; Prof. Fabiani, à Milan. J. Hilberer, prof. à Narwa.

ÉDUCATEUR 1864-97

La veuve d'un ancien collègue offre à vendre la collection complète de l'ÉDUCATEUR (1864 à 1897); une vingtaine de volumes sont reliés. Adresser les offres à la GÉRANCE.

INSTITUT TECHNIQUE-COMMERCIAL LANDRIANI

dirigé par les Propriétaires Prof. G. ORCESI et G. GRASSI
(Lugano) TESSIN (Lugano)

Dans une très jolie position à quelques minutes de la ville. — 56^{me} année d'exercice. — Système de famille avec un nombre limité d'élèves. — Placement des élèves qui ont bien terminé leurs études dans des maisons de commerce nationales et étrangères. On reçoit des élèves aussi pendant l'année scolaire. — Les cours réguliers commencent le 15 octobre. 52

Pour programmes et renseignements s'adresser à la direction.

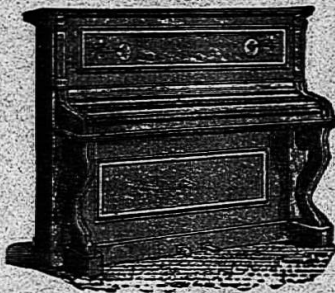
Accords. — Réparations.

FONDÉ 1807

HUG FRÈRES & C^{IE}, ZURICH

FONDÉ 1807

Magasin de musique, vente et abonnement



Pianos

de construction solide, châssis en fer, haut. 126 cm., excellent mod. suisse, à 7 octaves fr. 675

Pianettino de 5 octaves fr. 375.

Piano d'étude de 6 octaves fr. 550.

Pianos des meilleurs facteurs de la Suisse et de l'étranger.

HARMONIUMS américains et allemands, pour la famille, l'église et l'école, depuis 110 fr.

VENTE — LOCATION — AMORTISSEMENT

VIOLONS pr séminaires, régents et élèves, avec archet, boîte, cordes, etc.

Tous les instruments et accessoires de musique.

Zither-harpes, instruments à manivelles, boîtes à musique, etc.

Conditions spéciales pr Instituteurs, etc.



Garantie. — Amortissement.

Garantie. — Amortissement.

Accords. — Réparations.